## MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

## AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Avis d'examen professionnel pour le recrutement d'un adjoint administratif hospitalier de 1<sup>re</sup> classe

NOR: SASH1040311V

Un examen professionnel aura lieu au centre hospitalier d'Aurillac (Cantal), en vue de pourvoir 1 poste d'adjoint administratif hospitalier de 1<sup>re</sup> classe vacant dans cet établissement.

Peuvent faire acte de candidature, en application de l'article 41-6, premier alinéa, du décret nº 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, les adjoints administratifs de 2º classe ayant atteint le 3º échelon et comptant deux ans de services effectifs dans leur grade au 1º janvier 2008.

Les candidatures devront être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au directeur des ressources humaines du centre hospitalier Henri-Mondor, 50, avenue de la République, BP 229, 15002 Aurillac, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les dates et lieu du concours.